

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Treize du mois d'Octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – MM. Louis ANDRE – Josy LAQUITAINE – Mme Elodie CLARAC – MM. Emery BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – MM. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Michel HOTIN) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Mégane BOURGUIGNON).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**NOUVELLE ÉLECTION
DES ADJOINTS ET
ADJOINTS DE QUARTIER**

CM-2020-4S-DAG-72

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-1 à L2122-17 et L2143-1 ;

Vu la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007, tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ;

Vu la délibération n° INSTCM-2014-1S-SA-04 du Conseil municipal du 29 mars 2014, portant détermination du périmètre des quartiers ;

Vu la délibération n° INCM-2020-1S-DAG-03 du 5 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoint au maire et adjoints de quartier ;

Vu la délibération n° INCM-2020-1S-DAG-04 du 5 juillet 2020, relative à l'élection des adjoints et adjoints de quartier ;

Vu le courrier préfectoral du 7 août 2020, demandant à la ville du Gosier de procéder à nouveau à l'élection des adjoints et adjoints de quartier ;

Vu le courrier en date du 21 septembre 2020 adressé en réponse à la préfecture ;

Vu la seule liste déposée par madame Liliane MONTOUT ;

Considérant que dans les communes de plus de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que les postes d'adjoints de quartier sont intégrés à la liste soumise au scrutin, au rang convenu par les candidats figurant sur ladite liste, dans les communes de 20 000 à 79 999 habitants dont les quartiers dotés de conseils ad hoc par le précédent conseil municipal en application de l'article L2143-1 sont maintenus ;

Considérant que les quartiers définis et dotés d'un conseil ad hoc lors de la précédente mandature, ont bien été maintenus par délibération n°INCM-2020-1S-DAG-02 du 5 juillet 2020 ;

Considérant que les adjoints de quartier ne constituent pas une catégorie distincte des autres adjoints et qu'à ce titre, sont soumis aux mêmes règles d'élection, notamment celle relative au respect de la parité ;

Après dépouillement,

Sont élus adjoints au maire et adjoints de quartier, au premier tour du scrutin, à la majorité absolue, avec vingt-quatre (24) voix :

Adjoints au maire	
Liliane MONTOUT	1^{er} adjoint au maire
Guy BACLET	2^e adjoint au maire
Wennie MOLIA	3^e adjoint au maire
Louis ANDRE	4^e adjoint au maire
Nanouchka LOUIS	5^e adjoint au maire
Jules FRAIR	6^e adjoint au maire
Marguerite MURAT	7^e adjoint au maire
Teddy BARBIN	8^e adjoint au maire
Elodie CLARAC	9^e adjoint au maire

Emmery BEAUPERTHUY	10 ^e adjoint au maire
France-Enna URBINO	11 ^e adjoint, chargé de quartier
Michel HOTIN	12 ^e adjoint, chargé de quartier
Marie-Renée ADELAIDE	13 ^e adjoint, chargé de quartier

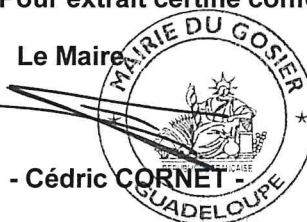
Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
16 OCT. 2020
Et publication ou notification
le
16 OCT. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 13 octobre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Nouvelle élection des adjoints et adjoints de quartier

Date de transmission de l'acte : 16/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2020

Numéro de l'acte : CM20204SDAG72 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201013-CM20204SDAG72-DE

Date de décision : 13/10/2020

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif